



Ensemble Scolaire Privé SAINT-MICHEL  
Chartreuse de Bosserville  
54510 ART-SUR-MEURTHE  
☎ : 03.83.33.40.00  
saint.michel@bosserville.com

-----  
Le Chef d'Établissement

**Lettre circulaire concernant  
la rentrée scolaire 2018  
des classes de CAP (1 an ou 2 ans)  
et le déroulement du  
1<sup>er</sup> trimestre 2018/2019.**

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire de septembre 2018 se déroulera à l'Ensemble Scolaire Privé Saint-Michel, conformément aux dispositions décrites dans cette lettre circulaire.

## SOMMAIRE

– Rentrée des élèves internes des classes de CAP	page 2
– Rentrée des élèves demi-pensionnaires des classes de CAP	page 3
– Sorties, congés et calendrier du premier trimestre des classes de CAP	page 4
– Transports scolaires	page 5
– Réunion entre parents et professeurs	page 5
– Information discipline	page 6
– Information périodique sur les notes et résultats scolaires	page 6
– Fournitures scolaires de rentrée	page 7
– Activités sportives	page 7
– Formation en entreprise	page 8
– Sécurité en situation professionnelle	page 8
– Note concernant la discipline générale dans l'établissement	page 9
– Récepteurs de messages, téléphones portables	page 10
– Pastorale du lycée Saint-Michel	page 10
– En cas d'accident	page 10
– Tarifs de l'année scolaire	page 11

Rentrée des élèves internes des classes de CAP (1 an ou 2 ans)

<i>INTERNES</i>	<i>Dates</i>	<i>Heures</i>
entrant en 1 <sup>ère</sup> année de CAP en 2 ans CR1	Lundi 3 septembre 2018	de 9 h 00 à 11 h 00
entrant en classe terminale CAP CR2 - CTR	Lundi 3 septembre 2018	de 14 h 30 à 17 h 00
<b>Ne pas attendre le dernier moment afin de faciliter l'organisation de l'accueil.</b>		

L'accueil le jour de la rentrée est fait par les personnels de la Vie Scolaire. Tous renseignements concernant les emplacements de dortoirs, études, etc. seront donnés par ces personnes.

- De manière générale, les élèves sont accueillis en petits dortoirs ou en chambres, conformément aux dispositions indiquées dans la brochure remise lors de l'inscription.
- Les lits ne sont équipés que du seul matelas (largeur 0,90 m). Il convient donc d'apporter draps, taie, oreiller, couvertures et au besoin édredon ou couette.
- Chaque élève dispose dans la chambre ou au dortoir d'une armoire pour le rangement de son linge.
- Un casier métallique est également mis à sa disposition dans les cours de récréation. Ce casier est destiné à enfermer le sac de classe ou de sport durant les récréations ou durant les séances d'atelier. Ce casier peut être verrouillé par un cadenas de qualité, il convient donc de se munir des 3 cadenas demandés, dès le premier jour (voir brochure remise au moment de l'inscription).
- Les élèves internes munis d'un « PASS 10 » peuvent emprunter les bus entre Nancy et Bosserville le lundi et le vendredi. Les cartes de bus « PASS-10 » sont en vente à l'Agence du RESEAU STAN place de la République et chez tous les buralistes de Nancy.
- Si vous avez des renseignements ou consignes particulières à donner à propos de votre enfant, nous vous prions de ne pas le faire de vive voix. Chaque fois que nécessaire, remettez plutôt au responsable qui vous accueille un document écrit.

Rentrée des élèves demi-pensionnaires des classes de CAP (1 an ou 2 ans)

<i>DEMI-PENSIONNAIRES</i>	<i>Dates</i>	<i>Heures</i>
entrant en 1 <sup>ère</sup> année de CAP en 2 ans CR1	Lundi 3 septembre 2018	à 13 h30 précises
entrant en classe terminale CAP CR2 - CTR	Mardi 4 septembre 2018	à 8 h 40 précises

L'accueil le jour de la rentrée est fait par les Professeurs Principaux. Tous les renseignements seront donnés par ces personnes tout le long de la journée de rentrée.

- On accède au lieu de rassemblement en contournant le bâtiment de façade par la gauche, des panneaux d'affichage indiqueront les classes.
- **Le service de ramassage scolaire des demi-pensionnaires fonctionnera à partir du jour de la rentrée : Lundi 3 septembre départ de la Place République à 12h50 puis tous les jours aux horaires indiqués dans la galerie du bâtiment de façade : bureau vie scolaire.**

**Le réseau TED** fonctionnera dès le lundi 3 septembre : Horaires disponibles en Mairie

- Un casier métallique est mis à la disposition des élèves demi-pensionnaires dans les cours de récréation. Le responsable des études le leur attribue dès que possible. Ce casier est destiné à enfermer le sac de classe ou de sport durant les récréations ou durant les séances d'atelier. Ce casier peut être verrouillé par **un cadenas de qualité**, il convient donc de se munir des 2 cadenas demandés, dès le premier jour (voir brochure d'information des familles).
- Nous déconseillons l'utilisation d'un véhicule personnel pour faire les trajets tous les jours. Outre les risques et le point de vue économique, le problème du stationnement se pose.

## **SORTIES ET CONGES**

Classes de C.A.P.

Ainsi que cela est indiqué dans la brochure, le lycée n'a pas la possibilité de garder des élèves sous sa responsabilité, quels qu'ils soient et en quelque circonstance que ce soit durant les week-ends ou pendant les congés.

**Tous les élèves internes, sauf s'ils sont punis de retenue, quittent donc ainsi librement et automatiquement le lycée à l'issue des classes du vendredi ou du jour de départ en congés après la dernière heure de leur emploi du temps.**

### CALENDRIER DES CONGES DU PREMIER TRIMESTRE (ZONE B)

#### **VACANCES DE TOUSSAINT :**

**du vendredi 19 octobre 2018 après les cours**

**au mardi 6 novembre 2018 matin**

**Lundi 5 novembre : pas classe (journée des communautés)**

#### **VACANCES DE NOEL :**

**du vendredi 21 décembre 2018 après les cours**

**au lundi 7 janvier 2019 matin**

## TRANSPORTS SCOLAIRES

### 1. Demi-pensionnaires et internes du département de Meurthe-et-Moselle :

Pour les résidents du GRAND NANCY :

Faire la demande de carte sur le site du réseau STAN : [www.reseau-stan.com](http://www.reseau-stan.com)

Pour tous les autres :

Inscription pour demande de carte sur le site : [www.simplicim-lorraine.eu/tes](http://www.simplicim-lorraine.eu/tes)

L'attestation de prise en charge des transports scolaires est adressée directement aux familles.

La validation de la carte « SIMPLICITES » se fait directement dans le bus au moment de la première utilisation.

### 2. Elèves demi-pensionnaires ou internes des autres départements :

Les élèves INTERNES, résidant hors du département 54, qui ne peuvent pas bénéficier de la prise en charge du transport entre Nancy-Bosserville et qui veulent prendre le bus, pourront acheter un "PASS-10" auprès des agences « STAN » ou d'un buraliste de Nancy.

## REUNION ENTRE PARENTS et PROFESSEURS

Tous les parents sont invités à noter avec soin la date à laquelle se déroulera la réunion de parents intéressant leur enfant. Ces contacts très importants s'ajoutent à ceux pris à l'initiative des parents eux-mêmes ou des professeurs.

La réunion d'information aux parents des élèves scolarisés en classe de :

- **Première année de CAP en 2 ans : CR1**
- **Terminale C.A.P. en 2 ans : CR2**

aura lieu le **vendredi 12 octobre 2018 à 17 h 00.**

Au cours de cette réunion, les parents pourront :

- Connaître les structures et le fonctionnement du lycée.
- Poser toutes les questions d'ordre administratif et pédagogique susceptibles de les éclairer à propos de la scolarité de leur enfant à Bosserville.
- Saisir l'importance de leur collaboration avec le lycée pour le succès de la formation de leur enfant.
- Faire un bilan et préparer au mieux l'orientation ultérieure pour les 2<sup>èmes</sup> années.

Nous souhaitons que ces réunions soient l'occasion de fructueux contacts et espérons bien sûr la présence de **T O U S.**

## INFORMATION DISCIPLINE

Les relations avec les familles se font :

- pour les problèmes disciplinaires - absences - vie scolaire avec le service de Vie Scolaire :

**Monsieur Jean-Luc THOMAS Conseiller d'Education Classes CAP :**

**Tél Bureau : 03 83 33 40 58 ou 06 64 92 46 67**

**Adresse de messagerie : [jeanluc.thomas@bosserville.com](mailto:jeanluc.thomas@bosserville.com)**

Pour le suivi pédagogique avec les professeurs concernés sous couvert des Professeurs Principaux et Directrice Pédagogique de Cycle si nécessaire.

Pour les suivi des notes - cahiers de textes – absences : accès par Internet : les codes d'accès seront communiqués après la rentrée

Pour les internes après 17h30 : **Monsieur Franck CHENOT Maître d'Internat**

**Tél : 06 84 34 49 38**

**Adresse de messagerie : [f.chenot@bosserville.com](mailto:f.chenot@bosserville.com)**

## INFORMATION PERIODIQUE SUR LES NOTES ET RESULTATS SCOLAIRES

La première source d'information sur les notes se trouve sur le site « Vie Scolaire ».

<https://lpstmichel54.la-vie-scolaire.fr>

**Les identifiants seront distribués aux élèves au mois de septembre.**

La seconde source d'information sur les notes et les résultats se trouve sur le bulletin envoyé chaque semestre aux familles.

Ce bulletin présente, matière par matière, une appréciation du professeur, la moyenne des notes du semestre ainsi qu'une appréciation du conseil de classe visée par le chef d'établissement ou son adjoint.

Le bulletin doit être conservé précieusement et il appartient aux parents qui ne le recevraient pas de le réclamer au secrétariat car tout bulletin expédié est présumé reçu par la famille.

## FOURNITURES SCOLAIRES

Liste des fournitures : Voir feuille jointe

Les professeurs donneront les consignes nécessaires au cours de la première semaine en ce qui concerne le matériel particulier à chaque classe à acheter. Il est impératif de ne pas utiliser un simple sac de toile légère, mais plutôt de se munir d'un sac solide, rigide et imperméable permettant une protection efficace en toutes saisons.

**Rappel : Pour les cours d'atelier et dès la rentrée, tous les élèves de CAP doivent posséder une combinaison de travail (pas de salopette, ni d'ensemble veste pantalon) et une paire de chaussures de sécurité.**

## ACTIVITES SPORTIVES

### EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

#### DISPENSES :

Les bonnes conditions physiques et la connaissance des règles d'hygiène et de sécurité doivent conduire chaque jeune à assumer ses capacités physiques dans le cadre d'une activité professionnelle. Les épreuves sportives d'examen se déroulent en cours de formation et les règlements prévoient que les élèves souffrant de handicaps mineurs ou même graves, peuvent participer aux activités sportives proposées quelles qu'en soient les formes. Tous les élèves présents doivent être en E.P.S., seul le professeur en fonction des dispenses permet ou non la pratique de certains sports. Les professeurs d'E.P.S. auront donc sous leur responsabilité directe tout élève capable de suivre une classe.

#### GYMNASE :

L'établissement dispose d'une salle de sport. Un règlement intérieur spécifique oblige de prévoir dans le trousseau de chaque élève une paire de chaussures de sport d'intérieur à semelles blanches de façon à ne pas marquer le sol adapté au sport en salle. En cas de doute, les professeurs d'E.P.S. donneront toutes précisions utiles aux élèves, à ce sujet, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre.

## FORMATION STAGES EN ENTREPRISE

### **CAP Conduite Routière 1<sup>ère</sup> année : CR1 (3 semaines)**

Stage en entreprise du lundi 18 mars au vendredi 5 avril 2019

### **CAP Conduite Routière 2<sup>ème</sup> année : CR2 (3 semaines)**

Stage en entreprise du lundi 3 décembre au vendredi 21 décembre 2018

### **CAP Conduite Routière en 1 an : CTR (4 semaines)**

Stage en entreprise du lundi 7 janvier au vendredi 1 février 2019

Pour tous les élèves des classes de la filière « ROUTIERS », en plus des stages en entreprise, ils auront une période de 3 semaines de « Conduite Intensive ».

---

### **RECHERCHE des ENTREPRISES d'ACCUEIL**

Les élèves devant accomplir un stage doivent rechercher par eux-mêmes une entreprise susceptible de les accueillir en formation, ceci pour trouver un accueil le plus conforme possible à leur attente, en particulier en ce qui concerne les facilités de déplacement.

Dans le cas où aucune solution n'aura été trouvée, le lycée facilitera les recherches de façon à engager des démarches vers quelques entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires. Aucune discussion ne pourra, dès lors, être acceptée quant au choix de l'entreprise suggérée par le lycée.

## SECURITE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Votre fils ou (fille) effectuera cette année une période de formation en entreprise, il lui sera donc nécessaire de se conformer aux règles de sécurité en vigueur dans tout atelier ou tout chantier.

Nous demandons d'équiper votre enfant de chaussures de sécurité dès qu'il (elle) se trouvera en situation professionnelle, il (elle) sera ainsi mieux protégé(e) et acquerra ainsi de bonnes habitudes.

Nous rappelons à cette occasion que des consignes de sécurité sont données au cours des enseignements techniques et pendant les séances d'enseignement sportif.

Être en sécurité suppose de la part de chaque élève le respect absolu des consignes données, à savoir :

- 1) Ne pas porter de vêtements flottants ni de cheveux longs libres.
- 2) Ne pas porter de bagues, gourmettes, boucles d'oreilles, piercings etc...
- 3) Porter les protections individuelles, vêtements de travail et chaussures de sécurité adaptées, lunettes, gants, casque lorsque cela est nécessaire.
- 4) Organiser et ranger son poste de travail, ne pas encombrer les passages.

Ces mesures sont impératives et s'appliquent à tous.

## DISCIPLINE GENERALE

L'ordre général ne peut résulter que de la volonté de chacun de respecter la règle établie pour le bien du plus grand nombre.

Nous invitons tous les parents ou responsables d'élèves à relire notre règlement et à se rappeler, le cas échéant, qu'ils se sont engagés à le respecter dans toutes ses clauses.

**Le règlement s'applique exactement de la même façon à tous les élèves quel que soit leur âge qu'ils soient majeurs ou non.**

L'établissement ne refuse pas l'internat aux élèves de plus de 18 ans. Malgré leur âge, nous ne pourrons leur consentir aucun régime particulier. **Il ne sera pas possible aux élèves internes de sortir des limites de la propriété du lycée** quel que soit leur âge, entre le lundi matin et l'achèvement de la semaine de travail.

## PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES A L'ATTENTION DE TOUS LES ELEVES

Il est demandé à chacun d'assurer la sécurité élémentaire de ses biens :

- Ne rien laisser trainer
- Ne pas susciter la convoitise
- Veiller à tenir son casier fermé par un cadenas de qualité
- Veiller aux caisses à outils en atelier, les tenir fermées par un cadenas quand cela s'impose

**Il n'existe naturellement pas d'assurance contre le vol en ce qui concerne les objets personnels des élèves. Ceux-ci demeurent donc sous leur seule responsabilité.**

## **TELEPHONES PORTABLES, RECEPTEURS DE MESSAGES**

Les téléphones portables peuvent être détenus par les élèves. Hors des cours de récréation, ils seront obligatoirement éteints.

En cas de non respect de l'usage de téléphone portable, il pourra être confisqué.

## **PASTORALE**

Les activités sont proposées par voie d'affichage. Les élèves intéressés sont invités à se faire connaître dès le début de l'année. Une équipe est prête à répondre aux jeunes, sur toutes les questions de l'ordre de la foi chrétienne. Le moment privilégié est celui de la récréation du repas de midi, toutes sortes d'activités sont proposées comme le soutien à des œuvres humanitaires, les préparations liturgiques de l'année, etc....

3 célébrations sont prévues, les dates seront fixées à la rentrée :

*Célébration de rentrée - Célébration de Noël - Célébration Pascale*

Lieu de rassemblement à La Chapelle.

## **EN CAS D'ACCIDENT**

Nous vous rappelons qu'en cas d'accident dans l'établissement ou sur les trajets, la prise en charge est faite en référence à la législation du travail, une déclaration rédigée en bonne et due forme est réalisée dès que le cas est sérieux, c'est une garantie de la suite donnée par les organismes sociaux. Une assurance spécifique à notre environnement d'établissement technique (comme celle qui vous est proposée) doit absolument être contractée surtout dans le cas où la responsabilité civile de votre enfant devrait être engagée, une assurance responsabilité civile courante, même si elle incorpore un risque « individuelle accident », peut ne pas couvrir toutes les situations.

A Bosserville, le 12 juillet 2018

François LANDOIS,

## ANNEXE

<b>T A R I F S</b>
--------------------

Tarifs applicables à compter de la rentrée de septembre 2018 et susceptibles, en cas de force majeure, de révision en cours d'année scolaire.

Possibilité de régler mensuellement.

ELEVE INTERNE				ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE			
CLASSE	Frais de scolarité	Pension	Total annuel	CLASSE	Frais de scolarité	Demi-pension	Total annuel
<b>CR1</b>	<b>1 045 €</b>	<b>3 040 €</b>	<b>4 085 €</b>	<b>CR1</b>	<b>1 045 €</b>	<b>1 165 €</b>	<b>2 210 €</b>
<b>CR2</b>	<b>1 045 €</b>	<b>3 040 €</b>	<b>4 085 €</b>	<b>CR2</b>	<b>1 045 €</b>	<b>1 165 €</b>	<b>2 210 €</b>
<b>CTR</b>	<b>1 690 €</b>	<b>2 950 €</b>	<b>4 640 €</b>	<b>CTR</b>	<b>1 690 €</b>	<b>1 030 €</b>	<b>2 820 €</b>

### *Attention IMPORTANT*

Les tarifs indiqués ci-dessus sont calculés en fonction de la durée moyenne de l'année scolaire. Ils tiennent compte de la date officielle de la fin de l'année, des stages en entreprise et de la date de l'examen.

**Nota :**

Un abattement peut être accordé sur le tarif sur simple demande écrite à la direction accompagnée d'une copie de la dernière feuille d'imposition suivie d'une demande de rendez-vous avec le directeur.

Pour les familles de plusieurs enfants, 50% des frais de scolarité à partir du second enfant fréquentant l'établissement.